



Psychologues de l'Éducation Nationale EDA de l'académie de Rennes



Septembre 2020

Situation de rentrée :

Conséquence de la réforme de la fonction publique, le mouvement inter académique 2020 s'est déroulé sans la présence des représentants du personnel qui jusque là pouvaient étudier le mouvement et faire évoluer des situations. En l'absence de documents émanant de l'administration, nous n'avons pas de vision claire de l'état des postes.

N'hésitez pas à nous contacter pour nous faire part des difficultés rencontrées sur vos secteurs et à en informer vos sections départementales.

Santé : un rapport trop médicalisant

En août 2019, le projet de loi du gouvernement envisageait de placer les PsyEN sous l'autorité des médecins scolaires. La FSU a œuvré pour ne pas « para-médicaliser » l'action des psychologues et pour leur préserver un espace d'autonomie entre le champ scolaire et le champ médical, ce qui a été acté dans la loi.

En mai 2020, la vision médicalisée du travail du psychologue refait surface dans un rapport de la Cour des comptes, intitulé « les médecins de l'EN et les personnels de santé scolaire ». La Cour des comptes préconise de créer un grand « service de santé et vie de l'élève » structuré du niveau ministériel au niveau départemental, dirigé par un haut fonctionnaire du MEN, et regroupant les médecins scolaires, les infirmiers, assistants de service social et PsyEN.

3 ans après la création du corps des PsyEN : le chantier reste ouvert

Pour le SNUipp-FSU, les psychologues ont des missions bien plus larges que le « dépistage » et l'orientation dans lesquelles l'administration veut souvent les cantonner. Dans le 1er degré, la coordination et le travail en équipe entre psychologues d'un même département ou d'une zone de travail doivent être développés pour éviter l'isolement et dynamiser la profession. Le SNUipp-FSU a défendu la création d'un corps de psychologues de la maternelle à l'université et milite pour développer la réflexion sur les missions, la formation et les conditions d'exercice.

Le SNUipp-FSU reste très inquiet du nombre insuffisant de postes de psychologues ouverts aux concours ; il revendique que tous les postes soient pourvus par des titulaires ainsi que la création de nouveaux postes. En France, il y a un PsyEN pour 1500 élèves alors que la moyenne pour les autres pays européens est de 800.

Se syndiquer c'est agir collectivement sur la base de ces principes, défendre ses droits et développer le métier.

Nous contacter :

- psyen.rennes@fsu.fr
- Permanence téléphonique le **vendredi après-midi au 02 97 21 03 41**

Nous suivre :

- Facebook : <https://www.facebook.com/psyenfsu>
- Internet : <http://psyen.fsu.fr/>

Adhérer :

- <https://adhérer.snuipp.fr>

Nathalie Pelletier, Delphine Guérin, Estelle Quillivic